



### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du mercredi 25 janvier 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 19 janvier 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42 No

Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 32

Nombre de procurations : 5

#### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur Thierry FALCONNET
Monsieur Rémi DETANG
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur François DESEILLE
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Philippe LEMANCEAU

Madame Marie-Hélène
JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Brigitte POPARD
Monsieur Guillaume RUET
Madame Nuray AKPINARISTIQUAM
Monsieur Laurent GOBET

Madame Dominique MARTIN-GENDRE Monsieur Nicolas SCHOUTITH Monsieur Jean-Michel VERPILLOT Monsieur Lionel SANCHEZ Monsieur Gérard HERRMANN Monsieur Jean DUBUET Monsieur Patrick BAUDEMENT Monsieur Philippe BELLEVILLE

#### Membres absents :

Madame Nathalie KOENDERS Madame Océane CHARRET-GODARD Madame Ludmila MONTEIRO Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Patrick CHAPUIS Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM

Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Madame Claire TOMASELLI Monsieur Didier RELOT pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE Madame Monique BAYARD pouvoir à Monsieur Dominique GRIMPRET

DM20230125\_14 N°14 - 1/3

# OBJET: ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF CITEO - Contrat pour la reprise et le recyclage des standards des modèles transitoires de tri plastique

Pour répondre aux exigences de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique au 1<sup>er</sup> janvier 2023, Dijon métropole s'est engagée dans des travaux d'agrandissement et de modernisation de son centre de tri.

Les travaux ont été engagés en juillet 2022 et vont s'étendre jusqu'en août 2023.

Dans l'attente de la mise en service de la nouvelle chaine de tri, Dijon métropole met en place un modèle de tri transitoire des plastiques.

Société agréée au titre de la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages ménagers, CITEO est chargée d'assurer la reprise des standards des modèles de tri transitoire, hors standards « PET clair ».

Conformément au cahier des charges d'agrément annexé à l'arrêté ministériel du 29 novembre 2016, cette reprise est proposée par CITEO aux seules collectivités :

- Signataire d'un contrat pour l'action et la performance
- Et respectant les conditions d'éligibilité suivantes :
  - o La collectivité est engagée dans une démarche d'extension des consignes de tri sur son territoire
  - o La collectivité est engagée dans un projet de centre de tri à deux standards plastiques avec flux développement avant le 1<sup>er</sup> janvier 2026
  - o La capacité du centre de tri préexistant de la collectivité lui permet de produire les flux du modèle transitoire de tri des plastiques.

Les conditions et modalités de cette reprise sont précisées dans un contrat-type établi par CITEO qui prévoit que la reprise intervient sans frais pour la collectivité et ne donne pas lieu à rémunération de cette dernière.

Le contrat prendra fin dans un délai de deux mois suivant la mise en service industrielle du centre de tri, à titre de solutions définitives, par une société agréée dans le cadre des appels à projets relatifs à l'extension des consignes de tri et visant la production de flux suivant un modèle de tri à deux standards plastique avec flux développement.

## Le Bureau, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le contrat avec CITEO pour la reprise et le recyclage des standards des modèles transitoires de tri plastique (hors standard « PET clair »)
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit contrat et lui apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale

Scrutin Pour: 37 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 5 PROCURATION(S)

DM20230125\_14 N°14 - 2/3

Le secrétaire, Monsieur HOAREAU Le Président, Monsieur REBSAMEN

DM20230125\_14 N°14 - 3/3